

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 2 avril 1875

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 4 p. (124r, 125r, 126v, 127r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 2 avril 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48402>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 avril 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 33, rue Vivienne, Paris

Description

Résumé Sur la liquidation de la Société de colonisation européo-américaine du Texas. Godin examine les comptes de la société présentés dans la lettre de Cantagrel du 27 mars 1875. Les actifs de la société s'élèvent à 100 595 F en France et au moins à 73 500 F au Texas. Godin conteste le montant de 40 000 F de frais pour réaliser l'actif aux États-Unis. Il estime que la situation la moins avantageuse permettrait de verser aux actionnaires au moins 17 % de la valeur des actions. Il recommande de procéder à la vente des terres du Texas après publicité dans les journaux américains. Il indique enfin que le surplus que la société pourrait retirer de la vente donnerait l'occasion de payer le surplus de travail des agents de la société aux États-Unis.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#), [Périodiques](#)

Personnes citées [Société de colonisation européo-américaine du Texas](#)

Lieux cités [Texas \(États-Unis\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Genève. 1^{er} Juillet 1871

Mon cher Cantagrel,

De notre lettre du 29 Mars que je vous
ai reçue, je retiens seulement les chiffres
suivants, et je passe sur les détails qui
n'ont pas un rapport direct avec l'objet
qui nous occupe.

Vous avais à Paris, dites vous,
177 obligations de chemins de fer que
vous évaluez à 303 francs. Si ce
sont des 3% c'est la moyenne,
soit 23 891.
2960 francs de rente 5% au mini-
mum à 10% francs, ci 60 386
En espèces 16 880
Total. — 100 195

Il est vrai qu'en voulant rectifier
une erreur que j'avais commise au
bulletin, je l'ai commise moi-même d'une
autre manière, mais il n'en reste pas
moins des chiffres ci-dessus plus de
10% en ce moment, à Paris, attendant
une répartition.

Restent les créances dont il n'est pas

impossible de connaître la composition.

Un bœufs il nous reste, d'après notre lettre, 43 mille acres, et M. Giraud a dit que si l'on voulait en faire la vente précipitée, on n'en pourrait retenir que 15 à 20 cents, mais c'est le cas le plus désavantageux qu'on puisse trouver d'après lui et en pressant immédiatement la liquidation.

Mais dans ces conditions même vous admettez que les terres donnent . . . 53 500,
Pour Houston et Dallas 90 000

Au total - - 143 500

C'est encore plus de 1 %.

Vous appellez sur ces chiffres toute mon attention : j'y appelle à mon tour la vôtre. Ces chiffres sont ceux supposés pour une vente précipitée, il ne s'agit pas de plusieurs années ni de 40 mille francs de frais à faire pour y atteindre. C'est là ~~que~~ se trouve la plus grosse erreur de ces chiffres, car si je ne vois rien à rabattre de cette somme. Je ne tiens pas à créer des illusions aux actionnaires, mais si tiens à ce qu'ils voient la vérité.

Tous les chiffres du monde ne

pourraient me faire voir autre chose que ce que je viens de montrer et les documents produits m'établissent que la cession la moins avantageuse que nous pensions faire de notre avoir au Texas doit produire au moins 7 %, et 10 % à Paris, total 17 %.

Je ne puis croire que nous nous trouvions pas d'amateurs en offrant nos terres pour rien.

Quels seraient, me direz-vous à votre tour, les avantages d'un liquidateur dans les conditions que j'indique ? Ce serait de vendre 50 sur 100 ce qu'il aurait acheté 25 cents.

Toute condition moins avantageuse que cela ne me paraît pas acceptable ; il faudrait les circonstances les plus contraires à la liquidation la plus mal faite pour ne pas ajouter 7 % de nos ventes du Texas à ce que nous avons déjà, à plus forte raison s'il ne s'agit que de trouver 3 %.

Mais pour que les choses se passent d'une façon favorable aux intérêts des actionnaires, il faut entrer résolument dans la voie de la réalisation au Texas, et ce n'est pas dans les journaux français qu'il faut annoncer nos terres, c'est en Amérique.

ya au Texas des spéculateurs en
bête, c'est à tort que vous pensez
qu'on ne l'achète que pour la cultiver.

Je crois que notre liquidation peut
se faire à l'avariable sans intervention
de formalités judiciaires; il ne faut que
de la bonne volonté.

Ce que la société retirera en plus
lui permettra de payer le surplus de
travail de ses agents qui, en fin de
compte, ne peuvent être plus mal dis-
posés pour elle parce qu'elle touche à
la fin de son existence.

Recevez mon cher Lantazet mes
sentiments dévoués.